



Quelle sont mes droits dans le code du travail

Par **goeland08**, le **26/02/2011 à 13:21**

Bonjour,ma grand-mère par alliance vient de décèdes.Ai je le droit a une journée exceptionnelle de congé payée,par mon employeur.Je travail dans la métallurgie.Quelle sont mes droits.merci ,d'avance

Par **pepelle**, le **26/02/2011 à 23:14**

Qu'entendez vous par grand-mère par alliance ? La grand mère de votre conjoint ? Si oui, le code du travail ne prévoit aucun jour de congé. Vous pouvez consulter gratuitement votre convention collective qui peut prévoir quelque chose. Regardez le numéro de votre convention ou son titre sur votre bulletin de salaire et allez sur [LEGIFRANCE](http://www.legifrance.gouv.fr).